



## **REGLEMENT D'ORDRE INTERIEUR**

### Article 1

Latitude5050 – Club d'astronomie de Bruxelles, est une ASBL dont les statuts sont publiés au Moniteur belge. L'objet du présent règlement d'ordre intérieur, est de compléter ou de préciser certains articles des statuts de l'ASBL.

### Article 2

Le siège du Club d'astronomie de Bruxelles est situé à l'avenue du Jeu de Paume, 28, 1150 Woluwe-Saint-Pierre

### Article 3

Toute personne est bienvenue pour devenir membre de l'ASBL ; elle devra d'abord se faire inviter à une première réunion habituelle de l'ASBL, soit en demandant l'assentiment des administrateurs, normalement via le site internet de l'ASBL, soit sur invitation personnelle d'un(e) membre effectif(ve) ; à la suite de cette première réunion, si la personne reste candidate à l'adhésion à l'ASBL, elle devra remplir un formulaire d'adhésion, puis se mettre en ordre de cotisation, pour enfin devenir membre adhérent.

Sur le formulaire de demande d'adhésion, les personnes candidates indiquent la date, leurs nom, prénom, adresse postale et e-mail, numéro de téléphone, en vue de recevoir les informations relatives aux activités de l'ASBL ; si la personne souhaite bénéficier de la cotisation réduite pour juniors elle indique également sa date de naissance ; le formulaire d'adhésion demande enfin à la personne candidate de situer grossièrement son niveau de connaissance en astronomie, et de signaler si elle dispose de matériel d'observation en astronomie.

### Article 4

Lors de chaque assemblée générale, les membres adhérent-e-s peuvent devenir éligibles comme membres effectif-ve-s à condition :

- D'être entrés au club au minimum depuis le 9<sup>e</sup> mois précédent l'assemblée générale en question ;
- D'avoir été présent au minimum à 30 % des réunions pendant cette période.

Ces membres éligibles ne deviennent membres effectif-ve-s que moyennant leur accord.

Toute personne qui a déjà rempli auparavant les deux exigences ci-dessus, et avait néanmoins préféré rester membre adhérent-e, pourra toujours revenir sur cette décision antérieure lors d'une nouvelle assemblée générale, pour autant qu'il-elle ait été présent-e au minimum à 30 % des réunions depuis le 9<sup>e</sup> mois précédent l'Assemblée générale en question ;

Tout-e membre effectif-ve pourra toujours revenir au statut de membre adhérent-e s'il-elle le désire, lors d'une assemblée générale.

#### Article 5

Latitude5050 organise des activités réservées à tous ses membres lors des réunions qui se tiennent généralement un vendredi soir sur deux. L'association organise aussi des activités, observations et des conférences ouvertes au public (Journée Découverte de l'Astronomie, Nuit des Etoiles, etc.) Les activités publiques font l'objet d'une publicité spécifique (affiches, journal communal, etc.)

#### Article 6

Conformément à ses statuts, l'ASBL « Latitude5050 – Club d'astronomie de Bruxelles » est administrée par l'organe d'administration. La gestion journalière est effectuée par les président(e), secrétaire et trésorier(ère) ; l'une ou l'autre de ces personnes prennent également en charge la délégation à la protection des données, ainsi que la responsabilité du matériel ; elles veillent à répartir équitablement entre elles les autres responsabilités propres à la gestion journalière, comme par exemple l'organisation pratique des réunions du Club.

#### Article 7

Aucun membre ne peut engager de dépense au nom du Club sans l'autorisation écrite de l'organe d'administration.

#### Article 8

Les données récoltées auprès des membres de l'ASBL Latitude5050, au moyen de divers formulaires (formulaire d'adhésion, etc.) et dans le cadre des activités du Club, suivront les dispositions du Règlement Général sur la Protection des Données, en conformité avec les directives de l'UE. Pour toute information supplémentaire des membres de l'ASBL concernant leurs données et la façon dont elles sont utilisées, prière de contacter les administrateurs.

#### Article 9

En acceptant le présent règlement, les membres s'engagent à respecter les règles de courtoisie et d'écoute mutuelle dans toutes les activités du Club. Ils conviennent également de ne pas aborder des sujets sensibles tels que : la politique, la religion ou l'origine ethnique.

Fait à Woluwe-Saint-Pierre le 22 septembre 2023.